



Schéma départemental de développement de la lecture publique Pour des réseaux locaux de bibliothèques attractives

Le schéma départemental de développement de la lecture publique a été approuvé par l'Assemblée départementale le 27 mai 2024.

Il s'articule autour des deux enjeux :

- ✓ développer les réseaux locaux de bibliothèques attractives
- ✓ renforcer la relation partenariale entre le Département et les collectivités.

Pour y répondre, de nouveaux modes d'action, entre autres, sont mis en place :

- ✓ une aide à la création de nouveaux services dans les bibliothèques et les points lecture,
- ✓ les services de la médiathèque départementale adaptés et ouverts aux communes de plus de 10 000 habitants,
- ✓ une convention de partenariat simplifiée,
- ✓ un contrat d'objectifs de coopération locale à laquelle s'adjoint une subvention spécifique.

Sommaire

1 	Le cadre réglementaire et la démarche suivie.....	3
2 	La lecture publique dans l'Aube	3
3 	Les orientations du schéma	4
4 	Les nouveaux modes d'actions	5
5 	La Médiathèque départementale de l'Aube	6

1| Le cadre réglementaire et la démarche suivie

La loi sur les bibliothèques promulguée en décembre 2021 a réaffirmé le rôle des Départements dans le domaine de la lecture publique. Au-delà de déployer des services (collections, formations, animations, conseil) via les médiathèques départementales, ils ont pour missions de «renforcer la couverture territoriale en bibliothèques et de favoriser leur mise en réseau», missions dont la déclinaison opérationnelle est définie dans un schéma de développement de la lecture publique approuvé par l'Assemblée départementale.

Le Département de l'Aube s'est engagé en 2023 dans un processus d'élaboration d'un tel schéma, en faisant participer le réseau de bibliothèques et de points-lecture ainsi que les communes et groupements de communes à travers un questionnaire et des ateliers de concertation. 80 élus, directeurs généraux des services et bibliothécaires y ont ainsi apporté leur concours.



2| La lecture publique dans l'Aube

Les bibliothèques, dont le maillage est l'un des plus fins en France, assurent un service public de proximité qui participe à l'attractivité des territoires. Lieux d'accès à la culture et à l'information, espaces de loisirs et de sociabilité, elles ont un rôle essentiel dans l'animation des communes et l'épanouissement des individus. La diversité de leurs missions en fait des structures au croisement des politiques culturelle, éducative, sociale et de développement des territoires.

Dans l'Aube, le réseau départemental de lecture publique est composé de 145 bibliothèques et points-lecture. L'offre de services et les moyens attribués par les collectivités varient d'une structure à une autre.

Pour une partie, le tournant nécessaire pour répondre aux besoins actuels reste à prendre. Qualification et disponibilité manquent le plus souvent aux équipes qui peuvent souffrir d'isolement faute de réseaux locaux.

Par ailleurs, renouvellement du bénévolat, émergence d'espaces mutualisés, initiatives inspirantes laissent présager des perspectives intéressantes.

Les coopérations locales restent modestes et les réseaux intercommunaux inexistant à ce jour en dehors du celui de l'agglomération troyenne. Or, la mutualisation des moyens est un enjeu des collectivités et la mise en réseau apporte une plus-value certaine en termes de services aux habitants et participe au partage de compétences et d'expériences entre les équipes.

3| Les orientations du schéma

Le schéma départemental de développement de la lecture publique marque la volonté du Département de l'Aube de qualifier et structurer l'offre de lecture publique, aux côtés des collectivités, en favorisant l'attractivité des bibliothèques et leurs mises en réseau. Il est pluriannuel (2024-2029) et :

- prend appui sur les orientations du Contrat départemental lecture répondant à l'enjeu d'accompagner les bibliothèques dans leur nécessaire évolution,
- définit les moyens mis en œuvre par le Département, en particulier via sa médiathèque départementale,
- vise à garantir un maillage et la mise en réseaux de bibliothèques adaptées aux enjeux actuels,
- formalise la relation partenariale avec le réseau et la solidarité du Département à l'égard des communes et groupements de communes investis dans le fonctionnement de bibliothèques, facteurs d'attractivité des territoires et d'épanouissement des aubois.

Avec ce schéma, le Département de l'Aube :

- confirme son engagement dans une politique de lecture publique volontariste définie en cohérence avec les principes d'action de la collectivité (solidarité, efficacité et simplicité) et avec les autres politiques départementales, notamment culturelle, sociale, numérique et de développement territorial ;
- incite les coopérations locales et soutient les collectivités locales dans l'évolution des missions et des services de leurs bibliothèques et points-lecture, lieux essentiels d'animation des communes ;
- réaffirme son attachement à la qualité des services publics de proximité et de sa relation partenariale avec les collectivités.



4| Les nouveaux modes d'actions

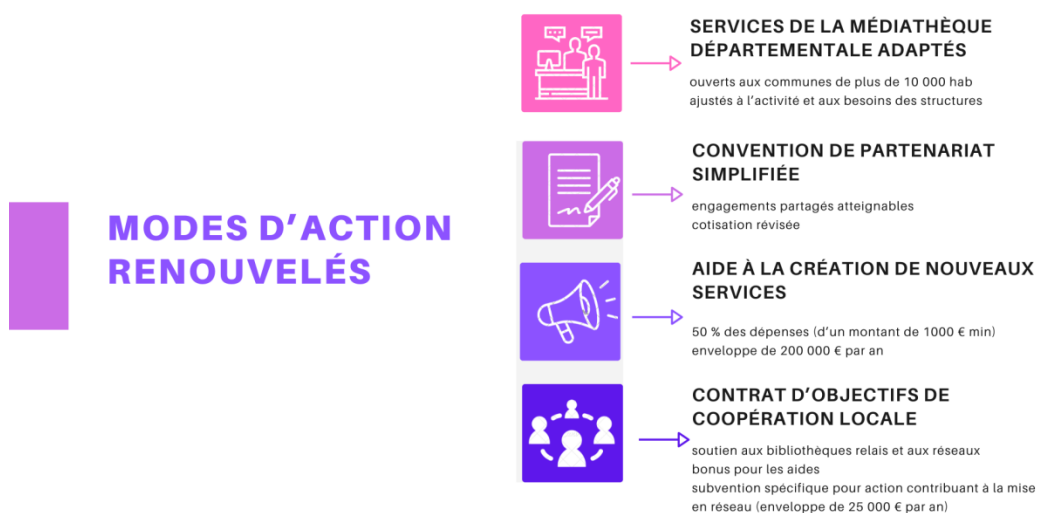
Pour répondre aux enjeux du schéma (développer les réseaux locaux de bibliothèques attractives et renforcer la relation partenariale entre le Département et les collectivités), de nouveaux modes d'action, entre autres, sont mis en place :

- les services de la médiathèque départementale adaptés aux besoins et activités des structures, ouverts aux communes de plus de 10 000 habitants,

- une convention de partenariat de lecture publique simplifiée avec des engagements partagés atteignables et une cotisation révisée (avec notamment un montant plafond et les bénéficiaires du montant réduit élargi à toutes les communes ayant un personnel salarié),

- une aide à la création de nouveaux services dans les bibliothèques,

- un contrat d'objectifs de coopération locale pour les bibliothèques relais associé à un bonus pour les aides liées aux bibliothèques et une subvention spécifique pour des actions contribuant à la mise en réseau.



5| La Médiathèque départementale de l'Aube

Service du Département, la Médiathèque départementale de l'Aube a pour mission de contribuer au développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire auboisi.

En tant que **centre de ressources**, elle :

- assure une mission de conseil aux collectivités et à tout porteur de projet pour la définition et la mise en place d'actions dans le domaine de la lecture publique ;
- contribue à la formation des professionnels et bénévoles des bibliothèques, et autres acteurs culturels, éducatifs et du champ social ;
- aide au fonctionnement de 145 structures de lecture publique de l'Aube : prêt de documents et d'outils d'animation, actions culturelles, déploiement d'un logiciel, subventions liées aux animations ;
- soutient les partenariats locaux.

AubeMédiathèque(s) : un portail culturel d'actualités et de services développé par le Département de l'Aube (via sa Médiathèque départementale) et animé par le réseau des médiathèques de l'Aube.

<http://mediatheque.aube.fr>

Le **réseau départemental des bibliothèques** :

- 60 bibliothèques,
- 85 points-lecture,
- 200 communes intégrées au réseau soit environ 140 000 habitants desservis,
- près de 70 salariés et 500 bénévoles.

